

CONFERENCE INTERNATIONALE DES FEMMES ELUES LOCALES
**Agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour
l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**

Nous, femmes élues locales et hommes élus locaux, réuni(e)s à Paris les 31 janvier et 1^{er} février 2013, conjointement avec des femmes et des hommes issu(e)s de toutes les sphères de la société, à l'initiative de la Ville de Paris et de la Commission Permanente de CGLU pour l'Egalité des Genres, et avec la contribution des Sections Régionales de CGLU et l'appui d'ONU-Femmes,

1. **Rappelant** que dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, les femmes dans le monde entier continuent d'être sous-représentées au sein des instances décisionnaires ;
2. **Convaincu(e)s** que la participation des femmes dans la prise de décisions locales renforce largement les assises démocratiques de la société et contribue au succès du développement ;
3. **Considérant** que les problèmes et défis auxquels est confrontée l'humanité sont mondiaux mais doivent être abordés depuis l'échelle locale ;
4. **Soulignant** que l'autonomie locale démocratique joue un rôle essentiel pour garantir la justice sociale, économique et politique pour tous les citoyens de toutes les communautés du monde et que tous les membres de la société, femmes et hommes, doivent être inclus dans les processus de gouvernance ;
5. **Conscient(e)s** du fort potentiel de l'échelon local à promouvoir des solutions innovatrices et génératrices de changements et conscient(e)s du rôle vital de l'esprit innovateur des femmes dans la société ;
6. **Engagé(e)s** à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les OMD et la Feuille de Route d'ONU-Femmes ;
7. **Nous appuyant** sur les connaissances accumulées par notre mouvement international et inspiré(e)s par la **Déclaration mondiale sur les femmes dans les gouvernements locaux** et les valeurs et principes reconnus dans la **Charte européenne pour l'égalité entre hommes et femmes dans la vie locale** ;
8. **Décidé(e)s à contribuer à améliorer la condition des femmes et à promouvoir l'égalité des genres et la co-responsabilité dans le monde entier ;**

Lançons un AGENDA MONDIAL des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, qui constituera un outil stratégique pour développer le respect pour l'égalité entre femmes et hommes dans toutes les sphères de prise de décision avec une attention particulière portée aux sujets suivants :

I. Une participation accrue des femmes dans la prise de décisions locales afin de garantir une représentation paritaire et de définir avec succès l'agenda du développement post-2015

Nous appelons :

1. A intégrer les femmes dans les prises de décisions locales en tant que cibles des OMD ;
2. Les partis politiques à intégrer les femmes dans toutes leurs instances de décision et à respecter l'égalité de genre et la parité dans tout processus nominatif ou électif ;
3. Les femmes ayant un pouvoir de décision au sein des partis politiques à mobiliser, encadrer et appuyer les autres femmes pour intégrer la sphère politique, et faire face à leurs difficultés, et à promouvoir le leadership féminin ;
4. Les gouvernements à établir des mécanismes qui permettront d'atteindre une représentation paritaire ;
5. Les associations de gouvernements locaux à créer et renforcer des Commissions permanentes pour l'égalité ;
6. Les associations de gouvernements locaux à coopérer étroitement avec les ONG de femmes et le secteur privé pour se saisir des questions d'inégalité.

II. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être placée en tête des priorités des politiques publiques locales et la prestation de services doit être orientée vers l'amélioration et le renforcement de la condition des femmes

Nous appelons :

1. A une refonte des textes juridiques qui portent atteinte à la condition de la femme et à une mise en œuvre effective des lois ;
2. Les femmes à s'impliquer dans le développement, la gestion et le suivi des services publics. Leurs besoins doivent être clairement exprimés et pris en compte dans toutes les étapes de la planification et de la budgétisation ;
3. Les services publics à éviter de perpétuer les stéréotypes liés aux genres ;
4. Les gouvernements locaux à augmenter leurs efforts pour développer l'emploi des femmes et offrir les formations adéquates ;
5. Les gouvernements locaux à jouer un rôle important dans la fourniture de services de proximité, professionnels et sûrs pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à besoins spécifiques. Ils contribueraient ainsi à atténuer les lourdes tâches qui reposent le plus souvent sur les femmes et qui les empêchent de pleinement assumer leur rôle au sein de la société ;
6. A développer des mécanismes financiers innovants pour encourager l'autonomisation des femmes et leur participation active à la vie économique ;
7. A intégrer la perspective du genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales et régionales.

III. Un monde sûr, en particulier pour les femmes qui sont généralement les plus vulnérables à tous types de violence

Nous appelons :

1. Les parlements à légiférer sur la violence et le harcèlement à l'égard des femmes ;
2. Les gouvernements centraux, régionaux et locaux à développer des programmes et à mettre en place des moyens pour protéger les femmes des violences ;
3. Les politiques publiques locales à assurer la sécurité de la mobilité et de l'accès aux territoires ;
4. A mettre en place des campagnes publiques pour éduquer les jeunes filles et garçons à l'importance de se garder de toute violence ou abus physique, psychologique et sexuel ;
5. Les gouvernements centraux, régionaux et locaux à fournir une formation spéciale au personnel concerné par la question de la violence de genre, en particulier les forces de police, contribuant à éradiquer les attitudes et comportements stéréotypés ;
6. A la prise en compte de la situation des femmes dans les pays en situation de conflit et de post-conflit ;
7. Les médias à s'impliquer, de manière responsable, dans la lutte contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes.

NOUS, MEMBRES DE CGLU, REPRESENTANT LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX DU MONDE ENTIER, NOUS ENGAGEONS A APPLIQUER ET A ASSURER LE SUIVI DE L'AGENDA DE PARIS ET A :

1. Appeler CGLU et ses Sections Régionales à soutenir nos engagements et montrer l'exemple d'une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein de leurs propres instances décisionnaires, l'objectif étant pour CGLU d'atteindre une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au sein de ses instances d'ici à 2015 ;
2. Promouvoir le débat public et l'adoption de mesures favorisant la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les processus de prise de décisions, réaffirmant de façon claire et ferme l'engagement public des gouvernements locaux et régionaux en faveur de l'égalité ;
3. Développer des initiatives et des programmes pour promouvoir l'engagement public en faveur de l'égalité à l'échelle locale et régionale, inspirés de la *Déclaration Mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*, de la *Charte Européenne pour l'égalité entre hommes et femmes dans la vie locale*, des OMD et de la Feuille de Route d'ONU-Femmes ;
4. Encourager la solidarité internationale en renforçant la coopération mondiale entre gouvernements centraux, régionaux et locaux, avec l'appui des associations nationales, régionales et internationales de gouvernements locaux ainsi que la société civile, afin d'éliminer les barrières limitant la participation des femmes à la prise de décisions locales, avec une attention particulière en faveur des pays en développement, des pays vulnérables et des pays en situation de conflit ;
5. Développer et élargir les connaissances dans le domaine des genres en s'assurant que les statistiques prennent en compte la donnée du genre et soient analysées dans cette optique ;
6. Mobiliser des ressources pour soutenir la recherche académique orientée sur la question du genre et qui soit d'utilité réelle pour les gouvernements locaux pour renforcer l'égalité ;
7. Mettre en place des coopérations spécifiques avec la société civile, en particulier les associations de femmes, les parlementaires, les agences de l'ONU et le secteur privé pour promouvoir le renforcement des capacités des autorités locales et régionales en termes d'égalité entre femmes et hommes ;
8. Promouvoir la mise en œuvre de cet agenda et son évolution, en fonction des spécificités et des contextes des membres issu(e)s de différentes régions du monde ;
9. Inciter les autres régions de CGLU à mettre en place des chartes pour l'égalité entre hommes et femmes et ce, à l'instar de la Charte européenne pour l'égalité entre hommes et femmes dans la vie locale.